

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-242 du 4 novembre 2010 portant habilitation  
d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM1030996S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2010-241 du 4 novembre 2010 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est habilité à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont le nom suit : M. Mikael LE BIHAN, ingénieur en sciences pharmaceutiques contractuel.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 4 novembre 2010.

*L'adjointe au directeur général,*  
F. BARTOLI